

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin : D^r H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Nouvelle clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal de Genève*, (planches 3 et 4), par MM. A. Peyrot et A. Bourrit, architectes.
Concours d'idées pour la construction du Pont Butin sur le Rhône. — Société vaudoise et Section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Nouvelle clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal de Genève.

Architectes : MM. A. Peyrot et A. Bourrit, à Genève.

(PLANCHES III ET IV)

Nous recevons de M. A. Süss, directeur de l'Hôpital cantonal de Genève, la notice suivante concernant la construction de la clinique chirurgicale de cet établissement. Ce que M. Süss ne pouvait dire lui-même, c'est à quel point sa collaboration de tous les instants a été précieuse aux architectes chargés de l'élaboration des plans et de la conduite des travaux. Ceux-ci se plaisent à reconnaître que ses conseils judicieux, son expérience consommée et ses rares qualités d'administrateur leur ont été d'un grand secours pendant la longue période des études préparatoires et de l'exécution de la clinique chirurgicale.

Avant-propos.

La question de la construction d'une nouvelle clinique chirurgicale, et plus spécialement celle d'un nouveau service opératoire avec amphithéâtre, préoccupait depuis longtemps la direction médicale et administrative de l'Hôpital cantonal de Genève.

Déjà en 1900 M. le Prof. Gustave Juillard avait signalé l'insuffisance de l'amphithéâtre et demandé son agrandissement. Le Conseil d'Etat examina alors diverses solutions et plus spécialement celle d'une annexe au corps central de la face sud de l'Hôpital ou d'une nouvelle construction indépendante dans l'ancien jardin potager (emplacement de la clinique actuelle). Mais peu de temps après le projet d'une nouvelle Maternité, alors fort mal logée dans les bâtiments de l'ancien Hôpital de Plainpalais où elle avait été créée en 1876 en même temps que les cliniques, fut rapidement corps et reléguée à l'arrière plan les besoins moins urgents du service de chirurgie.

Le choix d'un emplacement pour la Maternité projetée, l'étude et l'élaboration des plans, leur acceptation et le vote des crédits nécessaires par le Grand Conseil, nécessitèrent de longues et laborieuses discussions, si bien que ce ne fut qu'en juillet 1907 que l'ouverture des nouveaux services d'obstétrique et de gynécologie, dont la construction avait été commencée en octobre 1904, put avoir lieu.

Etude du projet.

Cette première étape étant achevée, la Commission administrative ne tarda pas à reprendre activement l'étude commencée en 1905 en vue de l'agrandissement des locaux

opératoires et de l'amphithéâtre de la clinique chirurgicale ; cet agrandissement, devenu toujours plus urgent, autant à cause de l'augmentation importante du nombre des opérations que de celle des étudiants, était très vivement désiré par M. le prof. Girard qui avait remplacé en 1904 M. le prof. Juillard.

L'étude de ces constructions qui devaient s'adapter aux besoins de l'ensemble de notre Hôpital, fut plus laborieuse encore que ne l'avait été celle de la Maternité ; les besoins des uns, les contradictions des autres, mirent à une rude épreuve la patience de notre dévoué architecte M. Adrien Peyrot, dont nous avons eu fréquemment l'occasion d'apprécier non seulement le talent et la compétence incontestables, mais aussi le bon sens pratique et la parfaite bienveillance ; nous gardons un précieux souvenir de ces quelques années où nous avons eu le privilège de participer à la grande tâche entreprise par M. Peyrot, suivant de près celle de la Maternité dont il fut également l'architecte, tâche dans laquelle il a été secondé avec autant d'intelligence que de dévouement par son gendre et associé, M. Albert Bourrit, et leur collaborateur, M. Eugène Dumont.

Un premier projet comportait la construction d'une annexe à l'extrémité des deux ailes centrales de l'Hôpital, l'une devant recevoir l'amphithéâtre, et l'autre une seconde salle d'opérations ; un bâtiment transversal, avec un porche donnant accès dans la cour d'entrée, reliait les deux ailes et devait servir au concierge et aux bureaux de l'Administration ; on prévoyait en outre toute une série de transformations au rez-de-chaussée de l'Hôpital, afin d'obtenir des locaux annexes indispensables pour les services opératoires.

Présenté en 1908 au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, ce projet nous fut renvoyé pour une nouvelle étude ; ce renvoi avait été provoqué par la Commission administrative de l'Hôpital qui avait demandé elle-même au Conseil d'Etat l'ajournement du troisième débat relatif au projet présenté. Il nous paraissait en effet résulter des deux premiers débats que le Grand Conseil serait disposé à nous permettre l'exécution d'un plan plus complet, prévoyant mieux l'avenir, et répondant non seulement à la nécessité d'avoir de nouveaux locaux opératoires, mais aussi à celle d'augmenter le nombre des lits de malades et d'améliorer les logements de notre personnel.